



PERMIS DE LOUER

Lutte contre l'habitat indigne

BUSNES

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

Rue de Lillers : du n°2 au 270 (côté pair) et du n°127 au 247 (côté impair)

Rue du 8 Mai : du n°3 au 23 (côté impair)

Rue de Saint Venant : du n°1 au 121 (côté impair) et du n°40 au 50 (côté pair)

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses.

Comment faire ?

Consultez le guide pratique sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Service Habitat

03 21 61 50 05 les lundi et jeudi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h
permisdelouer@bethunebruay.fr